Monsieur le député,

Je souhaite vous alerter sur la situation de l’EPS et du sport scolaire dans notre pays au regard du budget de l’État qui prévoit en 2022 la suppression de 410 emplois d’enseignants dans le second degré public, quand 22 860 élèves de plus sont attendus.

Parce que l’école concerne toute une génération et que l’EPS est obligatoire pour toutes et tous, sans discriminations, il est essentiel de renforcer l’EPS et le sport scolaire de la maternelle à l’université, tant pour des raisons de santé, mais aussi d’accès à la culture sportive et artistique (encore plus dans un contexte de préparation des JOP de 2024 à Paris), pour développer le vivre ensemble et le sens de l’effort. L’EPS avec le sport scolaire sont la base de la démocratisation des APSA (activité physique sportive artistique).

 Depuis la rentrée 2018, il y a eu dans le second degré 73 212 élèves de plus (DEPP) et 771 postes supprimés en EPS ! Pour maintenir le même taux d’encadrement qu’en 2017, le gouvernement aurait dû créer 484 postes, il en a supprimé 771 !

Le calcul a été fait pour le département de la Manche : pour retrouver le taux d'encadrement de 2018, il manque 49 postes, dont 5 en EPS !

Évidemment, ce « plan de licenciement » injustifié a des conséquences directes sur les conditions d’apprentissage des élèves :

- Dans de nombreux établissements du second degré, il manquait des professeur.es d’EPS pour assurer les horaires obligatoires dès la rentrée scolaire 2021 !
- Les classes sont bondées et cela ne permet pas une pratique de qualité (moins de temps de pratique, installations non extensibles, etc..). Les exemples de certains établissements montrent qu’il n’y a pas de limite à entasser les élèves dans les classes : 28 en éducation prioritaire, 33 en collège, 37 ou 38 en Lycée ou Lycée professionnel.
- Le sport scolaire est malmené avec une réforme des lycées qui fait voler en éclat le groupe classe et multiplie les cours le mercredi après-midi.

Ainsi, ce que met en avant le Ministère de l’Éducation Nationale (création d’un enseignement de spécialité en LGT, bac pro métiers du sport) se fait dans le cadre d’une baisse des moyens, c’est à dire souvent en supprimant des options, c’est inacceptable. Pire, la réforme de la voie professionnelle a engendré une baisse des horaires d’EPS (1/2 heure de moins en Bac Pro et CAP l’an passé), cela ne s’était jamais vu ! C’est donc du « moins d’EPS » qui se déroule concrètement sur le terrain. Ainsi, la jeune génération qui a vécu le confinement aura « moins d’EPS et de sport scolaire » cette année mais aussi les années qui suivent si rien n’est fait en termes de recrutement : c’est un scandale éducatif et sanitaire !

Pourtant, de très nombreuses études pointent les besoins de la population concernant les activités physique et sportive. La baisse de pratique des jeunes générations est alarmante à cet égard : « Entre il y a 40 ans et aujourd’hui, les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiovasculaires. Désormais un enfant sur 5 en France est touché par l’obésité. L’hypertension chez les jeunes, qui n’existait quasiment pas auparavant, est de plus en plus fréquente… » analysait en février 2016 la Professeure Claire Mounier-Vehier, Présidente de la Fédération Française de cardiologie. Le rapport d’information parlementaire sur l’évaluation des politiques de prévention en santé publique qualifie la sédentarité de « bombe à retardement sanitaire ». Toutes les études sont convergentes à ce sujet, le confinement a accentué la situation :  <http://www.snepfsu.net/campagneEPS/docs/20190131_developper_eps.pdf>

De plus, alors que le gouvernement affiche l’importance de l’emploi, et notamment des jeunes qui vivent une situation difficile, le ministère refuse de recruter des enseignant.es d’EPS. Pourtant des milliers d’étudiant.es passent les concours ! Une solution simple existe et permet de favoriser l’emploi des jeunes. Il faut recruter massivement aux concours (CAPEPS externe, interne et Agrégation Externe), les besoins existent ! De nombreux étudiant.es STAPS et professeurs d’EPS contractuels passent les concours. Leur nombre est même en augmentation (5473 au Capeps externe et 1634 au Capeps Interne en 2020). Recruter est donc possible. Ces recrutements doivent s’accompagner par le renforcement de la formation initiale (STAPS, INSPE) et continue.

Dans un contexte où le nombre d’élève augmentera encore dans le second degré public (+ 22 860 à la rentrée 2022 puis + 7 595 à la rentrée 2023 : note Depp Mars 2021), je soutiens donc la demande portée par le SNEP-FSU de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement de 1500 postes aux concours en EPS dès 2022 et pour au moins 5 ans. Cette demande de 1500 postes permettrait juste le retour au taux d’encadrement de 2007. Il faudrait aller encore plus loin pour développer les horaires d’EPS et former une jeunesse plus sportive. Il est en effet incontournable dans le contexte actuel d’aller vers la mise en place de 4h d’EPS pour tous en collège et lycée.

Vous serez, en tant que parlementaire, amené à étudier, amender et voter le budget 2022 qui prévoit actuellement la suppression de 410 emplois d’enseignants au programme 141 (second degré). Je vous demande donc de préparer l’avenir dans l’intérêt des jeunes qui sont aujourd’hui à l’école.

Dans l’attente d’une réponse de votre part et en espérant que vous agirez sur le PLF 2022 en demandant l’augmentation du budget permettant les recrutements nécessaires pour la formation et l’avenir des jeunes qui nous sont confiés, je vous prie d’agréer Madame la députée, Monsieur le député, mes sincères salutations.